



---

**NOTE DE DEPENS**  
(à remplir en majuscules svp)

---

R.G. A/...../.....

Partie : .....

Avocat : .....

Comparant : .....

\*  
\*      \*

La partie mentionnée ci-dessus **LIQUIDE SES DEPENS** comme suit :

- Frais de citation : ..... EUR HTVA / TVAC \*  
Assujettie à la TVA : oui – non \*  
Frais de port inclus : oui – non \*
  
- Indemnité de procédure : ..... EUR  
Minimale / base / maximale \*

Bruxelles, le .....

Signature

\* Biffer les mentions inutiles

**Rappel : Art. 1022, al. 7 du Code judiciaire : « Lorsque l'instance se clôture par une décision rendue par défaut et qu'aucune partie succombante n'a jamais comparu ou lorsque toutes les parties succombantes ont comparu à l'audience d'introduction mais n'ont pas contesté la demande ou qu'elles demandent exclusivement des termes et délais, le montant de l'indemnité de procédure est celui de l'indemnité minimale » (entré en vigueur le 20 avril 2019).**